

rapportant les différens avis des assistans à cette conférence, on attribue à Cospéan, évêque de Lisieux, l'avis de Jansenius; ce qui est une faute de copiste qui a omis le paragraphe où l'avis de Cospéan est contenu. Car dans l'extrait que l'on y donne plus bas de la déclaration que le dit P. Marc donna le 29 Juillet 1687 à deux Jésuites Belges, dont l'un étoit le P. Cornelius Hazaert, il est dit : „ *Dominus de Cospéan dixit, librum scribendum, quo jus episcoporum propugnaretur in monachos, ad illos ministerio sacro interdicens, & suâ e diocesi removendos quotièd opportunius judicarent. Dominus Jansenius dixit, Jesuitas primùm oppugnandos, utpotè quibus plebs magis ac magis confideret quare materiam de auxiliis tractandam ubi facile ostenderetur illos esse semipelagianos* „. On voit par-là que dans la relation françoise on met dans la bouche de M. de Cospéan l'opinion de Jansenius, & que l'on omet celle de Cospéan, ce qui ne peut être arrivé que par la faute du copiste qui aura sauté un paragraphe. Omission qui seroit aisée à vérifier, si on pouvoit recourir à l'original conservé au couvent des Carmes à Tours.

Je profite de cette occasion pour vous faire remarquer une inadvertance de M. de Buinick dans la Préface de la belle édition qu'il vient de nous donner de l'important ouvrage de Soardi, & que vous annoncez dans votre Journal du 15 Octobre 1793, p. 262. A la fin de son *Præfamen*, en parlant du *Projet de Bourgfontaine*, il met avec Arnaud (il faut ajouter *Andilly*) Haufanne du Verger (il y a *Verperius* pour *Vergerius*), & les autres conjurés, il met, dis-je, Pascal, Gerberon, Paris, Quesnel, & Faydeau, dont aucun, si on excepte Faydeau qui avoit 5 ans, n'étoit encore au monde : mais par-là même on voit que ce n'est qu'une distraction, & qu'en mettant ces noms à la suite des autres, il n'étoit occupé que de l'exécution qu'ils avoient continué à donner au *Projet*. „

NOUVELLES